

N° 700
20 OCTOBRE
2010



snes
fsu

CETTE SEMAINE 3

• ACTION : ÉLARGISSEMENT, AMPLIFICATION, UNITÉ... POUR GAGNER

ENJEUX 4-5

• RETRAITES
• ÉDUCATION

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

• MOUVEMENT 2010
• RYTHMES SCOLAIRES

SUR LE TERRAIN 7

• LES ACTIONS DANS LES ACADÉMIES

ÉDITO

PIÈTRE STRATÉGIE



C'est désormais un mouvement durable, ancré, intergénérationnel que connaît la France ; l'idée qu'au travers du débat sur les retraites se jouent des enjeux de société est largement partagée. Notamment par les jeunes, conscients que se prépare aujourd'hui leur avenir, un avenir que le gouvernement tout en assurant « agir pour leur bien » leur promet bien sombre. Victimes d'un chômage croissant qui touche y compris les diplômés, condamnés la plupart du temps, entre stages et CDD, à une insertion professionnelle durable bien tardive, il leur faudrait aujourd'hui accepter, sans rechigner, de travailler jusqu'à l'usure ?

Loin de l'immaturation, c'est la lucidité qui pousse la jeunesse française à la révolte avant qu'il ne soit trop tard, que ne se profile pour eux que l'insécurité sociale. Quel paradoxe de voir un gouvernement si prompt à considérer les mineurs comme responsables pénalement, gloser maintenant sur leur irresponsabilité et leur dénier le droit d'intervenir dans le conflit sur les retraites !

Sans doute sont-ils eux aussi dans l'erreur et faut-il les museler rapidement ; d'où ce choix de la répression, omniprésent dans les dernières manifestations, en Seine-Saint-Denis, à Caen, à Lyon, à Lens comme à Chambéry, où la police semblait davantage présente pour faire monter la tension que pour éviter des incidents et protéger les lycéens.

Signe d'affolement, volonté d'agiter démagogiquement l'épouvantail de la peur ? Piètre stratégie, dans tous les cas, que de tenter de faire taire par la force une jeunesse révoltée après l'avoir accusée d'être manipulée. L'effet produit a bien des chances de ne pas être celui attendu par le pouvoir.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

**AMPLIFIER LA MOBILISATION
GRÈVE LE 19 OCTOBRE**

Tous les médias s'accordent à qualifier la journée du 12 octobre de succès pour les syndicats. La participation aux cortèges pour cette quatrième journée a été en hausse, tout comme les taux de grévistes, tant dans la fonction publique que dans le privé. L'arrivée des jeunes, étudiants et lycéens, a confirmé la dimension du débat sur les retraites, celui d'un enjeu de société, celui de la question des solidarités.

Le mouvement entre donc dans une nouvelle phase, celle d'un mouvement plus permanent, fortement ancré dans la société, inscrit dans la durée. Dans le second degré, les taux de grévistes restent du même ordre d'une date à l'autre, témoignant du fait qu'au-delà d'un noyau dur de militants, le réservoir de mobilisation existe et que le travail de sensibilisation a porté ses fruits. Entre les rendez-vous d'action nationaux de plus en plus rapprochés, de multiples initiatives fleurissent çà et là, depuis des adresses aux sénateurs, des rassemblements, des manifestations en fin de journée jusqu'aux grèves tournantes ou reconductibles ; le tout dans un contexte interprofessionnel contribuant à cette unification des luttes.

L'attitude de mépris du gouvernement a donc conduit à un élargissement et un durcissement du conflit ; cependant, même si le ton est moins triomphaliste, Nicolas Sarkozy et ses ministres refusent toujours d'entendre les **Suite page 2** ▶▶▶



19 OCTOBRE

Grève et manifestations à l'appel de l'inter-syndicale



20 OCTOBRE

Journée des stagiaires

Conférences de presse, rassemblements, demandes d'audience... au niveau national comme dans toutes les académies, cette journée doit être de celle de l'expression des stagiaires, celle de la démonstration des mensonges du ministre sur la formation initiale des enseignants et des CPE, l'occasion de rappeler les exigences du SNES, tant au niveau des mesures immédiates pour les stagiaires que pour une autre définition de l'année de stage dès la rentrée scolaire prochaine. Elle doit permettre de dresser le bilan véritable des conséquences de la réforme avant celui annoncé par le ministre au mois de novembre.

21 OCTOBRE

Pour les séries technologiques

Journée d'action et d'expression pour le développement des séries technologiques, véritable nécessité pour la démocratisation du second degré. Il s'agit d'imposer une autre réforme des séries STI-STL que celle que le ministre veut mettre en place à la rentrée 2011, de conserver la spécificité de ces séries et de garantir aux enseignants les conditions d'une véritable formation aux éventuelles évolutions de contenus, à l'opposé des inacceptables propositions ministérielles de reconversion.

AMPLIFIER LA MOBILISATION GRÈVE LE 19 OCTOBRE

revendications ; le Sénat s'apprête à voter aux environs du 20 le projet de loi sans toucher aux bornes d'âge, en ayant feint de proposer des amendements, très réduits de fait dans leur portée. La FSU et ses syndicats ont considéré nécessaire de hausser le ton, d'accélérer la riposte et ont proposé, avec d'autres organisations, une nouvelle journée d'action nationale le 19 octobre, avant le vote au Sénat, et une réunion de l'intersyndicale interprofessionnelle aussitôt après. La réunion du 14 a débouché sur des conclusions de ce type, l'ensemble des organisations syndicales faisant le même double constat de l'attente forte de la population et de la montée des mobilisations comme de l'intransigeance du gouvernement. Le secteur de l'Éducation doit prendre toute sa place dans ce combat et contribuer à l'amplification du mouvement dans l'objectif d'une généralisation globale. Le SNES a appelé l'ensemble des collègues à tenir des assemblées générales journalières dans les établissements pour décider, avec les personnels et en lien avec le cadre intersyndical local, de la reconduction de

l'action en utilisant toutes les modalités offertes dont la reconduction. Dans l'Éducation, volontairement sabordée par le pouvoir en place, le SNES considère indispensable de poursuivre, après la grève du 6 septembre, les actions (journée sur les stagiaires, les enseignements technologiques) et a mandaté la FSU pour proposer une initiative forte au moment du budget, du type manifestation nationale. Une rencontre avec les fédérations de l'Éducation a permis pour l'instant de tomber d'accord sur un appel à participer aux journées sur les retraites, stigmatiser le projet de budget et le renoncement à une éducation de qualité pour tous. Un nouvel échange doit avoir lieu prochainement pour organiser une riposte commune sur ces sujets.

L'opportunité de préparer un autre avenir à la jeunesse que celui que lui préparent gouvernement et patronat, de renforcer les services publics, de garder une fonction publique au service de tous existe aujourd'hui ; chacun peut et doit jouer un rôle dans la lutte actuelle.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

GMF

PHILIPPE EST SEREIN
ET IL EN FAIT PROFITER TOUTE LA FAMILLE

IL SAIT QUE LA GMF A TOUT PRÉVU POUR QU'IL PUISSE ABORDER
SON PARCOURS SANTÉ EN TOUTE SÉRÉNITÉ AVEC LE RÉSEAU SANTÉCLAIR.

IL A UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ À UN RÉSEAU DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ
ET BÉNÉFICIE DE TARIFS NÉGOCIÉS.

IL A MÊME UN REMBOURSEMENT DES MÉDICAMENTS SANS ORDONNANCE

IL SAIT QU'IL BÉNÉFICIE D'UNE COUVERTURE
PARMI LES PLUS COMPLÈTES DU MARCHÉ

ET SURTOUT QU'IL PEUT PENSER À AUTRE CHOSE QU'À SON ASSURANCE SANTÉ.
CE QUI EST HUMAIN APRÈS TOUT.

GMF
Assurément Humain

www.gmf.fr

Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S. Association Des Adhérents de Contrats Collectifs Santé régie par la loi du 1er juillet 1991
91, avenue de Villiers 75 017 Paris auprès de :
GMF Assurances - Société anonyme d'assurance au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris B 398 972 901
APE 6512Z - Siège social : 78, rue de Prony 75 857 Paris cedex 17 - Adresse Postale : 45 930 Orléans cedex 9.

La Sauvegarde - Société anonyme d'assurance au capital de 38 313 200 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris B 612 007 674
APE 6512Z - Siège social : 76, rue de Prony 75 857 Paris cedex 17 - Adresse Postale : 45 930 Orléans cedex 9.

RETRAITE DES FEMMES QUAND WOERTH NIE



Dans une tribune du 4 octobre, Éric Woerth déclare la réforme des retraites innocente au regard des inégalités de genre. Les inégalités salariales réelles n'expliquent pourtant pas tout. Selon l'INED⁽¹⁾, sans les réformes, les hommes des générations 1965-1974 percevraient une pension supérieure de 47 % à celles des femmes. On passe à 54 % avec la réforme de 1993 et à 59 % avec celle de 2003. Le projet actuel aggrave encore plus la situation des femmes, notamment par le report de l'âge sans décote à 67 ans. Or la part des femmes parmi les nouveaux retraités concernés par la décote est passée de 41 % en 2004 à 51 % en 2007.

Le temps partiel, qui explose depuis le milieu des années 1990, pénalise les pensions versées par le régime général en dégradant le salaire de référence (les fameuses vingt-cinq meilleures années). Avoir tous ses trimestres ne suffira pas à assurer une pension convenable !

Le ministre de la Fonction publique se félicite du maintien (relatif) des deux ans par enfant attribués dans le régime général, mais est muet sur l'injustice faite aux femmes fonctionnaires avec la suppression de la bonification d'une année pour les enfants nés à compter de 2004, et sa mise sous condition pour les enfants nés auparavant. Muet aussi sur l'absence de prise en compte du congé parental avant 2004, comme sur la suppression du droit au départ en retraite anticipée des fonctionnaires mères de trois enfants, qui poussera hors de l'emploi des milliers d'entre elles. Rattrapé par le débat public, Woerth nie toujours.

■ **Anne Féray**

(1) Bonnet, Buffeteau, Godefroy, 2006

Suppression du droit des fonctionnaires mères de trois enfants à une retraite anticipée. La rédaction de l'article 23 du projet de loi évolue à chaque étape de l'examen parlementaire. À suivre à la une du site www.snes.edu « campagne retraites ».

« L'action libère, l'action vivifie, l'action récompense » REINE MALOUIN

RETRAITES : ÉLARGISSEMENT, AMPLIFICATION, UNITÉ... POUR GAGNER

L'action menée depuis plus d'un mois et demi s'est enracinée et continue à s'amplifier. Scandée par les journées nationales à l'initiative de l'intersyndicale unie et déterminée, elle prend des formes variées, décidées démocratiquement dans les assemblées générales et sur les lieux de travail, portées par les intersyndicales...

Grèves reconduites, assemblées générales journalières, blocages d'établissements, manifestations, interpellations des élus et en particulier des sénateurs, meetings unitaires... toutes les occasions d'affirmer sa détermination dans des modalités adaptées aux réalités locales sont utilisées et dessinent un mouvement puissant et largement soutenu par la population. L'arrivée des jeunes dans les manifestations marque un tournant et donne

à ce mouvement social exceptionnel un caractère intergénérationnel qui illustre le débat de société que le gouvernement occulte soigneusement. Dans ce contexte, les organisations syndicales assument leur responsabilité d'empêcher les provocations et les tentatives de répression contre les jeunes et d'éviter que ces derniers ne soient les victimes d'une instrumentalisation gouvernementale pour discréditer le mouvement dans son ensemble et activer les leviers de la peur dans la population.

Les manifestations du 16 octobre et la journée de grève et de manifestations du 19 octobre ont montré par leur ampleur la détermination des salariés, des retraités, des jeunes, des chômeurs à faire reculer, ensemble, le gouvernement sur son projet de réforme des retraites.



COMMUNIQUÉ DES ORGANISATIONS CFTD, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA

Les mobilisations du 12 octobre ont été de très haut niveau avec une participation aux manifestations en forte hausse par rapport aux journées précédentes.

La participation des jeunes reflète, au-delà de la question des retraites, leur inquiétude quant à leur avenir et à la situation de l'emploi.

Cette quatrième journée d'action depuis début septembre contre le projet de réforme des retraites que veut imposer le gouvernement confirme l'opposition grandissante des salariés, soutenus par l'opinion publique, à une réforme injuste et inefficace qui aggrave les inégalités sans assurer la pérennité des retraites par répartition.

Le gouvernement et les parlementaires ne peuvent ni mépriser ni ignorer les exigences exprimées par les salariés et les organisations syndicales. Les organisations syndicales CFTD, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, SOLIDAIRES, UNSA appellent à participer massivement aux manifestations du samedi 16 octobre.

Elles décident d'une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations le mardi 19 octobre, veille du vote au Sénat sur l'ensemble de la loi. Pour amplifier la mobilisation et réussir les journées des 16 et 19 octobre, elles appellent l'ensemble de leurs organisations dans les territoires, les entreprises et les administrations à poursuivre les initiatives unitaires. Elles se reverront le 21 octobre. Les organisations syndicales demandent aux sénateurs de ne pas adopter cette réforme injuste.

Paris, le 14 octobre 2010

dans l'éducation

Le SNES poursuit sa campagne pour une autre politique éducative en dénonçant les conditions inadmissibles de formation initiale des enseignants et CPE, en luttant contre la mise en place de la réforme Chatel des voies générale et technologique du lycée, en organisant l'action pour le refus du livret personnel de compétences au collège, en exigeant une autre politique budgétaire. Au quotidien, les personnels vivent une situation qui se dégrade, croulent sous les injonctions, sont contraints d'improviser pour le bien de leurs élèves, colmatent les brèches créées par l'absence de cadrage des dispositifs imposés et le manque de moyens.

À l'approche du débat budgétaire et dans l'esprit de la journée du 6 septembre, il faut continuer à dénoncer cette politique éducative destructive et convaincre parents et lycéens de la nécessité d'actions unitaires fortes dès le mois de novembre.

20 OCTOBRE : STAGIAIRES, EXPRIMEZ-VOUS !

Les nombreux témoignages qui sont remontés depuis le début de l'année scolaire ont confirmé les analyses que le SNES portait sur les projets du gouvernement dès leur parution : la brutalité avec laquelle les stagiaires sont traités en les affectant, sans formation, à 18 heures, les place dans une situation intenable. Débordés, fatigués, ils n'ont d'autre alternative que de réduire progressivement le temps consacré à leur vie privée... Un désastre physique et psychologique ! Certains sont tentés par la démission, d'autres appellent au secours leurs inspecteurs pédagogiques qui, parfois, face à la détresse de stagiaires, n'hésitent plus et préconisent l'intolérable : les inciter à la démission. Certains d'entre eux, face à la demande des stagiaires en détresse, n'hésitent même plus, ils préconisent l'intolérable : inciter les stagiaires à la démission ! Le ministère ne condamne pas ces comportements, allant même jusqu'à les justifier !

Les personnels stagiaires commencent à se mobiliser en se réunissant en assemblées générales. Le SNES, qui continue son combat pour rétablir une réelle formation professionnelle et garantir une entrée dans le métier dans les meilleures conditions, soutient ces initiatives. Il organisera le 20 octobre 2010 une journée nationale d'expression des stagiaires à travers tout le pays et réunira à Paris des représentants des académies pour témoigner de la situation et faire connaître au ministre les exigences des stagiaires et tuteurs.

Face à une montée inéluctable du mécontentement des fonctionnaires stagiaires, dont le SNES se fait l'écho depuis des semaines, le ministère devrait cesser de nier la réalité et entendre les revendications de ces personnels. La question de la formation des fonctionnaires stagiaires n'est-elle pas aussi limpide que celle du bouclier fiscal ? ■

CRÉTEIL : LA GALÈRE DES STAGIAIRES

Sans réelle décharge (17,2 heures de service en moyenne, selon notre enquête), sur plus de deux niveaux, pour près du tiers avec une classe à examen... les stagiaires n'ont bénéficié d'aucune mansuétude de la part du rectorat. Jusqu'au 1^{er} octobre, ce dernier pouvait dire que tout allait bien. Mais depuis, les stagiaires se sont retrouvés dans plusieurs AG, et sont en train de structurer un collectif : « Stagiaire Impossible ». Notre enquête révèle leur extrême fatigue : « aucun temps mort pour souffler », « situation insoutenable », « beaucoup d'entre nous n'ont plus de vie et craquent ». L'appétit pour le métier est intact, mais la frustration énorme : « je n'arrive pas à m'approprier pleinement les programmes », « je n'ai pas le temps de bien préparer mes cours, mes devoirs, mes TP et de réfléchir au bon fonctionnement de la classe... ». Pour le SNES, il faut améliorer immédiatement les conditions de stage, c'est le sens de notre soutien au collectif « Stagiaire Impossible » et des actions proposées avec nos camarades de Paris et Versailles.



« L'éducation d'un peuple se juge avant tout dans la rue » EDMONDO DE AMICIS

RETRAITES

Réflexion et action, la FSU veut conjuguer les deux. Malgré la tentative de passage en force de l'exécutif, un puissant mouvement social sur les retraites, où le SNES et la FSU prennent toute leur place, se développe. Au même moment, l'institut de recherche de la FSU a organisé, le 6 octobre, une journée d'étude. Les intervenants de la première table ronde, parmi lesquels figurait Guy Dreux (coauteur, avec Gilles Candar, de *Une loi pour les retraites. Débat socialiste et syndicaliste autour de la loi de 1910*), ont été invités à s'exprimer sur la rupture que créait le projet de réforme avec les principes de construction de la protection sociale dans notre pays.

EXIGER LE RETRAIT POUR IMPOSER LE DÉBAT

Le projet de réforme des retraites est actuellement examiné par le Sénat. Pour un passage en force, l'exécutif conjugue manœuvres et réécritures ciblées.

Manœuvre puisque les articles 5 et 6 sur les mesures d'âge auront été examinés avant les articles 1 à 4 ; il s'agissait de les faire adopter avant la journée d'action du 12 octobre. Singulier aveu d'inquiétude de la part d'un pouvoir qui qualifie d'invisibles les mouvements de grève ! Éric Woerth et ses consœurs nient les injustices faites aux femmes. Pourtant Sarkozy en corrigeant à la marge le projet concède qu'elles existent ; il dicte au Parlement les amendements acceptés par l'Élysée : le maintien de l'âge d'une retraite sans décote (même en cas de carrière incomplète) à 65 ans pour les parents nés avant 1956, ayant cessé leur activité pour élever l'un de leurs trois enfants, dans des conditions déterminées ultérieurement par décret ! Une mesure proche est retenue pour les parents d'un enfant handicapé. Les deux ne valent que pour le régime général. Dans la fonction publique, des dispositions existent en effet qui semblent plus larges, mais qui sont soumises à des conditions telles que des collègues seront écartés d'un dispositif et de l'autre.



Malgré un battage médiatique propageant de fausses évidences, les salariés et la population rejettent ce projet et le font savoir. Quatrième journée en un mois, le 12 octobre a rassemblé jeunes, salariés, chômeurs et retraités, toujours plus nombreux. Le 16, préparé par des initiatives locales, des grèves reconduites sera un nouveau rendez-vous. Le SNES entend développer encore la mobilisation, pour imposer le retrait du projet et un débat de société sur les alternatives. ■ Anne Féray

PRÉVENTION SANTÉ DES PERSONNELS

Le ministère décline dans une circulaire aux recteurs le volet prévention du pacte de carrière.

Contrairement d'avancer sur cette question sensible dans le cadre notamment de l'accord santé et sécurité au travail dans la fonction publique, le ministre a adressé aux recteurs début septembre une circulaire portant sur la prévention des risques professionnels, santé et bien-être au travail... louable attention quand on sait combien sa politique est elle-même facteur de risques psychosociaux. Cependant, les mesures annoncées sont un premier résultat des actions que nous menons et de la pression exercée au Comité central hygiène et sécurité de l'Éducation nationale par les représentants du personnel pour faire avancer ce dossier.

Le premier point porte sur la campagne de recrutement de quatre-vingts médecins de prévention. Le ministre précise que chaque académie doit disposer d'un médecin de prévention coordonnateur et d'un médecin de prévention par département. On est loin du compte aujourd'hui. Le problème est que cette annonce faite au moment des assises « violence » n'a pour l'instant donné lieu à aucun recrutement alors que les recteurs en étaient informés avant les congés d'été. De plus, compte tenu de la faiblesse du vivier et de la concurrence entre ministères et collectivités pour les recruter, il faudra non seulement les rémunérer correctement mais leur offrir aussi des conditions de travail attractives. Il est indispensable de s'adresser aux recteurs et aux IA pour exiger qu'ils recherchent effectivement des candidatures.

Le deuxième point est l'expérimentation d'un bilan de santé proposé à tous les personnels l'année de leurs 50 ans, dans six départements : Creuse, Hérault, Meurthe-et-Moselle, Rhône, Vendée et Yvelines. Les personnels nés en 1960 doivent être reçus par le médecin de prévention avant la fin de l'année 2010. Ce bilan porte sur la détection d'éventuelles maladies liées à l'exercice professionnel. Des examens pourront être prescrits par le médecin et seront organisés et réalisés par la MGEN, dans le cadre d'une convention signée avec le ministère, dans ces centres de santé, ceux d'une autre mutuelle ou de l'assurance maladie. Nous sommes satisfaits que la MGEN ait été choisie (dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence que nous contestons) ce qui évite à nos collègues d'être renvoyés vers les officines privées.

Là encore, il est primordial de s'informer dans les départements concernés de la mise en œuvre rapide de cette mesure qui devrait être généralisée dans les années qui suivent à l'ensemble des départements.

■ Élisabeth Labaye

TROIS QUESTIONS A

GILLES CANDAR ET GUY DREUX

La première loi générale sur les retraites, adoptée en 1910, n'a finalement eu que peu d'effets concrets.

Pourquoi avez-vous choisi de revenir sur ce débat ?

Parce que, malgré son échec final, cette loi fut fondatrice. Le problème du moment était de concevoir un dispositif qui permette de sortir de la simple responsabilité individuelle face à la vieillesse et de justifier un financement élargi, socialisé. De fait, les discussions qui ont présidé à l'élaboration de cette loi, dans le camp socialiste, mais pas seulement, ont été extrêmement riches et fécondes. L'échec pratique de cette loi (la cour de Cassation revient en 1911 sur un de ses principaux piliers, l'obligation pour tous de cotiser) n'annule pas la portée historique que ces débats ont eu par la suite, dans l'entre-deux-guerres et à la Libération. Le rôle de l'État en démocratie, la part attendue des travailleurs à la gestion de ces nouveaux droits, la portée des réformes en régime capitaliste... nous avons encore beaucoup à apprendre de ces controverses toujours vives et argumentées au cours desquelles Jaurès s'engage, avec Édouard Vaillant et d'autres, pour la mise en place d'un système de protection sociale.

Quels éléments du débat ont permis d'asseoir par la suite des choix essentiels ?

La loi de 1910 instaure un système d'assurance vieillesse qui repose certes sur la cotisation des travailleurs, mais aussi sur la cotisation des patrons et sur la participation de l'État. C'est-à-dire que le législateur accepte que des personnes bénéficient d'une pension pour laquelle ils n'auront cotisé que pour une part. Ce qui revient à accepter ce principe fondamental : assurer les vieux jours de tous suppose la socialisation d'une partie de la richesse présente. Avec cette loi, on accepte de requalifier la vieillesse : ce n'est plus un « accident » de la vie, un moment que chacun doit préparer pour son propre compte ;

c'est au sens plein du terme un « risque social », c'est-à-dire une période de la vie qui appelle la solidarité collective, qui engage des droits nouveaux. Or, la Sécurité sociale s'est précisément fondée sur ces principes. Progressivement la vieillesse, la maladie et le chômage sortent de la logique antérieure de la « prévoyance libre et volontaire » pour être considérées comme des « risques sociaux ».

2010 : La réforme présentée comme devant « sauver les retraites par répartition » n'est-elle pas plutôt en rupture avec ces orientations ?

La présente réforme ne revient pas seulement sur l'héritage du CNR comme le demandait si clairement Denis Kessler. Elle rompt avec un siècle d'histoire ! Tout le monde peut comprendre que la réforme de 2010 repose sur le principe de la réduction à minima de la solidarité sociale et encourage, sans le dire trop explicitement, les logiques d'épargne individuelle. Alors qu'en 1910, une majorité au Parlement (où les socialistes sont très minoritaires !) accepte d'élargir la responsabilité de l'État et la socialisation des richesses, le gouvernement actuel affirme que c'est aux travailleurs de faire l'effort nécessaire, parce que finalement cela est leur problème. Il y a déjà longtemps que les lobbies patronaux défendent l'idée que la maladie, le chômage et la vieillesse sont des « risques de l'existence ». Cette requalification est un élément essentiel pour la promotion des vieilles logiques libérales. Les retraites ont été historiquement fondamentales pour concevoir notre système de sécurité sociale. Le grand danger actuel est que leur remise en cause signale un démantèlement plus général de notre système social. Nous rentrons dans une période d'insécurité renforcée, d'« insolidarité » aurait dit Jaurès.



Quand Sarko fait son cinéma

Le 5 octobre, au lycée Corot dans l'Essonne, étaient attendus L. Chatel et F. Mitterrand, pour l'inauguration de la plateforme « cinélycée.fr », ciné-club du XXI^e siècle. Cette journée s'est transformée en visite surprise de Nicolas Sarkozy ! La section locale du SNES les attendait de pied ferme pour faire connaître leur colère du fait des conditions de rentrée.

Les élus au CA ont été reçus par un membre du cabinet du ministre ; le DRH du recteur et l'IA adjointe ont fait part de leur mécontentement : réforme du lycée, classes à 35 voire 36, DGH insuffisante, postes supprimés – la réponse tient en un mot : « la dette » !

La situation des stagiaires est soulignée, ce qui embarrasse l'administration.

À l'extérieur, des collègues déroulaient les banderoles. Les professeurs du SNES du lycée, massivement en grève le 12, organisent, les 13, 14 et 15 des pique-niques revendicatifs devant le lycée.

CA : vous venez d'être élu(e) ?



Les élections des conseils d'administration viennent de s'achever, les premiers CA vont bientôt se tenir. Pour agir de façon efficace dans cette instance, n'hésitez pas à consulter le *Courrier de ST* n° 2 sur le conseil d'administration, outil indispensable.

PLFSS : retraites, santé, une même logique gouvernementale

Pendant la bataille sur les retraites, le gouvernement prépare de nouvelles régressions avec le projet de loi de Financement de la Sécurité sociale. Au nom de la réduction des déficits, un seul objectif : réaliser 2,4 milliards d'euros d'économies. Diminution du taux de remboursement (35 à 30 %) des médicaments à vignette bleue, augmentation du ticket modérateur d'actes médicaux en milieu hospitalier (de 91 à 120 euros), limitation du remboursement à 100 % des soins pour le diabète et l'hypertension... Mutuelles ou assurances vont devoir augmenter leurs cotisations pour faire face à ces nouvelles prises en charge, et ce sont donc bien les assurés sociaux qui paieront au final. Pas de revalorisation des allocations familiales, et toujours aussi peu d'effort pour l'offre de garde d'enfants, il n'y a pas de politique familiale dynamique dans ce projet. Imposer un débat sur le financement de la protection sociale est indispensable pour lutter contre sa privatisation rampante.

« Le talent se développe dans la retraite ; le caractère se forme dans le tumulte du monde » GOETHE

COLLÈGE – RAPPORT DU HCE CONSTERNANT

Le Haut conseil de l'éducation a remis vendredi 1^{er} octobre au président Sarkozy son rapport sur le collège.

Bien qu'il soit présenté comme le fruit d'une année de réflexion, ce rapport résume l'histoire de l'unification progressive du collège de manière caricaturale et s'appuie sur des chiffres erronés et/ou approximatifs pour dresser un tableau apocalyptique. Mais l'objectif n'était-il pas d'exagérer à outrance les difficultés du collège pour justifier des solutions aussi simplistes que celle qui consiste à le décrocher du second degré pour le transformer en « école du socle commun » ?

Si les rapporteurs affirment la nécessité de maintenir le collège comme lieu unique de scolarisation de tous les jeunes d'une génération et reconnaissent que le collège est insuffisamment doté, ils présentent le socle commun comme la seule solution pour « élever le niveau général » tout en reconnaissant que le socle est en fait conçu pour tous les élèves qui n'auraient pas « les capacités d'aller au-delà ».

Ils n'interrogent jamais les inégalités sociales en France et se gardent bien de condamner l'assouplissement de la carte scolaire qui a renforcé la polarisation sociale des établissements.

Ils reconnaissent qu'un certain nombre d'élèves sortent de l'école primaire avec des lacunes importantes mais concluent à une organisation trop « disciplinaire » du collège, responsable de l'échec scolaire.

Ils passent totalement sous silence les conséquences des suppressions massives d'emplois (travail systématique en classe entière, effectifs plé-



thoriques des classes) qui rendent pratiquement impossible toute diversification pédagogique. Ignorant superbement la complexité du métier d'enseignant et s'exonérant de toute critique sur la disparition de la formation professionnelle des enseignants, ils laissent entendre de manière provocatrice qu'il suffirait de transmettre quelques « gestes professionnels simples qui ont fait leur preuve » pour que les enseignants fassent mieux réussir leurs élèves !

Prônant une « primarisation » du collège, les rapporteurs réservent au final toutes les fausses bonnes recettes qui ont déjà été rejetées à plusieurs reprises par la profession : temps de présence des enseignants accru dans l'établissement, redéfinition de leurs missions, distinction entre enseignants de lycée et enseignants – plutôt bivalents – de collège, utilisation locale différenciée de 10 % de la dotation horaire globale... Le SNES, qui appelle depuis des mois à un large débat sur l'avenir du collège, combat ces orientations dangereuses pour les élèves et les personnels. Il publiera prochainement ses propositions pour refonder le collège et permettre l'accès de tous les jeunes à une culture commune réellement ambitieuse. ■ **Monique Daune et Bruno Mer**

SANCTIONS À L'ÉCOLE LE MINISTRE DÉSAVOUÉ

Prônant une « tolérance zéro » qui ne fonctionne pourtant pas à l'étranger, Luc Chatel a annoncé dès la rentrée une révision musclée du système de sanctions disciplinaires dans les collèges et lycées. Le Conseil supérieur de l'éducation du 30 septembre devait se prononcer sur un projet de décret, alors que le groupe de travail promis par le ministère ne s'était pas tenu.

Le SNES et le SNEP-FSU ont défendu de nombreux amendements et argumenté sur le fond. Au terme de longs débats, le texte a été consi-

dérablement modifié et vidé de ses dispositions les plus dangereuses. Ainsi, par exemple, la notion de « récidive » a été supprimée et les sanctions ne resteront inscrites dans le dossier administratif de l'élève qu'une seule année ; l'engagement d'une procédure disciplinaire sera automatique en cas de violences verbales à l'égard d'un agent de l'établissement ou d'acte grave à l'égard d'un agent comme d'un élève ; la composition de la « commission éducative » sera arrêtée par le conseil d'administration pour mieux tenir compte de la réalité locale.

Reste le problème majeur des moyens qui font cruellement défaut pour prévenir la violence à l'école et mettre en œuvre, par exemple, les exclusions internées. La prévention suppose d'offrir à tous les élèves des conditions propices à leur réussite, de recruter en nombre suffisant les personnels et de leur donner des moyens et du temps pour qu'ils mènent à bien leurs missions.

Une circulaire d'application et une charte devraient être mises en débat prochainement. Le SNES défendra les avancées de la circulaire de 2000.

■ **Monique Daune et Valérie Siphimalani**



RÉFORME DU LYCÉE LE « VOILE PÉDAGOGIQUE » TOMBE

La mise en place de la réforme en Seconde confirme les craintes : les moyens accordés ont plus servi à gérer l'emploi qu'à une innovation pédagogique qui n'a de toute façon pas été accompagnée par les rectorats.

L'accompagnement personnalisé ne se met réellement en place que dans les rares établissements qui pratiquaient déjà ce type de pédagogie. Pour les autres, il y a bien souvent inadéquation entre les besoins des élèves et ce que peuvent offrir les lycées. Les formations qui leur avaient été promises n'ayant pas eu lieu, les enseignants improvisent.

Aux difficultés pédagogiques s'ajoute la pression exercée par les chefs d'établissements sur les services : ils tentent de comptabiliser l'accompagnement personnalisé et les enseignements d'exploration en groupes à effectif réduit dans le calcul du nombre d'heures donnant lieu à majoration, et ainsi d'imposer 1 heure de service supplémentaire aux collègues exerçant plus de 8 heures devant moins de vingt élèves. Il s'agit d'une interprétation erronée du décret de 50 et de la note de service de 52, qui précise que TP et TD n'entrent pas dans ce décompte. Il ne faut pas

se laisser faire : exiger des chefs d'établissement un calcul réglementaire, et faire appel à la section académique au besoin.

La poursuite de la mise en place de la réforme à la rentrée prochaine ne ferait qu'amplifier les difficultés : probable réduction de l'offre d'enseignements d'explorations, accompagnement personnalisé sur deux niveaux (Seconde et Première), tronc commun sur la majorité de l'horaire de Première, etc. L'addition pourrait être lourde en termes d'exercice du métier (la diminution des horaires disciplinaires entraînant par exemple la fin des heures de première chaire). Or nos services ne sont pas conçus pour notre confort, mais parce qu'ils garantissent une qualité d'enseignement, pour la réussite des élèves. L'école ne se résume pas à un gisement de postes ! Le SNES appelle à faire échec à la mise en place de la réforme en Première, il fera des propositions en ce sens. ■ **Valérie Siphimalani**

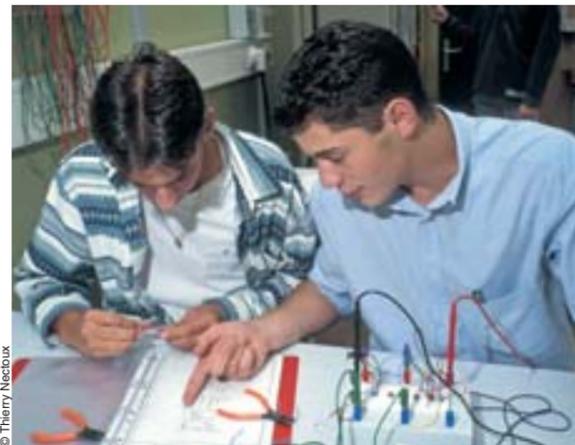


RÉFORME STI-STL LA COLÈRE MONTE

Malgré l'absence d'organisation de la consultation sur les programmes des futures séries STI2D et STL (fin prévue le 21 octobre), les enseignants de toutes disciplines ont bien compris que c'était l'avenir de la voie technologique qui était en jeu : les programmes des disciplines technologiques sont déconnectés des champs technologiques pertinents et attractifs ; sans liaison avec les spécialités des séries, les programmes des disciplines générales sont par ailleurs parfois incohérents.

La suppression de la physique appliquée est l'exemple type de la perte de cohérence de ces formations.

Ainsi, les futures séries industrielles et de laboratoire seraient bien loin de ce qui fait la force des formations technologiques, bien loin de l'outil qui permet la réussite de nombreux jeunes vers les plus hauts niveaux de qualification. Avec ces projets, le ministère joue l'échec des jeunes contre les postes de professeurs : le SNES



propose aux enseignants d'exprimer leur réprobation et de faire remonter médiatiquement leur colère vers le ministère le jeudi 21 octobre.

■ **Thierry Reygades**

ZEP : liquidation programmée

Les récentes déclarations de Luc Chatel au sujet des CLAIR (Collèges Lycées Ambition Innovation Réussite) confirment les risques d'une forte réduction du champ de l'éducation prioritaire. Premiers visés, les 812 RRS (Réseaux de réussite scolaire) dont il dénonce le maintien dans le périmètre de l'éducation prioritaire. Il annonçait le 20/10 hésiter entre « étendre » le dispositif CLAIR, « l'aménager » ou « tout simplement faire en sorte qu'il se substitue aux dispositifs de l'éducation prioritaire ». Il s'agirait alors « tout simplement » de liquider l'éducation prioritaire !

Le SNES a lancé une enquête à destination des CLAIR et met en place une liste de diffusion. Vous trouverez sur www.snes.edu/Les-etablissements-labellises.html l'ensemble de son discours ainsi que de nombreux outils et documents pour faire échec au dynamitage programmé. Un quatre pages « éducation prioritaire » sera publié début novembre.



Mardi 12 octobre, à Vichy

Du nouveau pour la Banque d'épreuves littéraires (BEL) en khâgne

Le vendredi 17 septembre a été signé au ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur un accord qui prévoit l'élargissement des débouchés de la BEL des écoles normales supérieures. Dès 2011, les écoles de commerce du groupe ECRICOME, les IEP d'Aix, Lille, Lyon, Rennes, Toulouse, l'école des Chartes entre autres, rejoignent la BEL, suivront en 2012, HEC, ESSEC... On table ainsi sur un triplement du nombre de places offertes par concours aux khâgneux, c'est un gain en clarté et en affichage, qui pourrait de plus inciter d'autres écoles à adhérer à la BEL, par exemple, les écoles de journalisme ou d'art, des masters sélectifs d'Université. Pour permettre cette adaptation, les modalités du concours seront revues et sans doute leurs programmes.

Jean-Hervé Cohen, prepas@snes.edu

« Les frelons ne sucent pas le sang des aigles, mais pillent les ruches des abeilles » SHAKESPEARE

MOUVEMENT 2011 DANS LES STARTING-BLOCKS

La note de service sur le mouvement 2011 devrait être publiée au BOEN du 4/11. La concertation sur le projet du ministère s'est tenue début octobre, en des délais qui n'ont guère permis une discussion approfondie, contrairement aux objectifs affichés par le ministère.

Reçu en audience par la DGRH (Direction générale des ressources humaines), le SNES a rappelé l'importance du rôle du barème, qui permet de classer les demandeurs de mutation selon un ordre de passage déterminé par des critères quantifiables et objectifs, ainsi que l'absolue nécessité d'équilibrer l'ensemble de ces critères pour prendre en compte la diversité des situations : la progressivité des bonifications doit permettre à chaque collègue qui souhaite une mutation d'avoir une perspective de l'obtenir dans un délai raisonnable. Ainsi, au regard des équilibres des bonifications de rapprochement familial, auxquels le SNES est particulièrement attaché, a été aussi portée la nécessité de retrouver une bonification progressive liée à l'exercice des fonctions de remplacement.

relevé que le SNES est extrêmement vigilant sur les conditions de première affectation des néotitulaires : pas de déconnexion avec le mouvement général des titulaires, afin de permettre la meilleure mobilité et les plus grandes chances pour tous de voir réaliser ses vœux personnels, équilibre des bonifications attribuées pour assurer les droits de chacun.

BIEN PRÉPARER SA PREMIÈRE AFFECTATION, SA MUTATION, SA RÉINTÉGRATION

Avec les conseils des commissaires paritaires, élus nationaux du SNES, dont l'expertise est reconnue par tous, un supplément spécial « mutations 2011 » sera joint à la prochaine US Magazine n° 700 paraissant début novembre :

- les enjeux du mouvement 2011 ;
 - le calendrier, les contacts et coordonnées indispensables ;
 - le tableau des barèmes, le traitement des différentes situations par l'administration ;
 - les fiches syndicales de suivi individuel...
- Le site web national www.snes.edu sera mis à jour pendant les congés de Toussaint :
- les publications en ligne ;
 - les barres inter et intra des années antérieures ;
 - le calcul de votre barème ;
 - analyses et bilan des mouvements précédents ;
 - la FAQ « questions-réponses » ;
 - le forum de discussion...

Dans les sections académiques du SNES, seront aussi accessibles :

- les cartes des barres interacadémiques et intra-académiques 2010 ;
- les permanences et réunions mutations ;
- les rendez-vous individualisés...

Pour suivre l'actualité des mutations, consultez régulièrement le site www.snes.edu et les sites des sections académiques.

■ **Christophe Barbillat**, emploi@snes.edu



© Fotolia.fr/Christophe Schmid

Nous avons dénoncé les conditions inacceptables faites aux collègues stagiaires (modalités d'affectation, services complets, destruction de la formation initiale...), demandé un point précis de l'état des démissions, dont l'administration porte l'entière responsabilité en raison des circonstances actuelles. Il a été très clairement

STATUT DES CFC LE MIROIR AUX ALOUETTES

Le ministère persiste dans sa volonté d'intégrer les Conseillers en formation continue (CFC) dans le corps des Ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF).

Loin d'offrir des perspectives de statut et de carrière, cette mesure conduirait à soumettre les CFC à la loi de mobilité sociale :

- soumission à l'« entretien professionnel » mené par le supérieur hiérarchique ;
 - déplacement vers tout secteur de la fonction publique en cas de suppression de poste ;
 - mise en disponibilité, sans traitement, en cas de refus de trois propositions de l'employeur ;
 - aucune garantie d'intégration des personnels contractuels surtout dans le cadre d'une politique de suppression de l'emploi public.
- Le corps des ITRF regroupe des administratifs de toutes fonctions, c'est une « auberge espa-



© Fotolia.fr/Oliv

gnole » où le marquage de la mission des CFC risque d'être effacé.

Pour les personnels en place, il s'agit d'un « miroir aux alouettes », le SNES ne comprend pas que certaines associations et certains syndicats puissent approuver ce projet. Il interviendra pour défendre la mission des CFC.

■ **René Delalande**

RYTHMES SCOLAIRES ASSOCIER LES PERSONNELS À LA RÉFLEXION



© Fotolia.fr/Photonic

La FSU a rencontré le comité de pilotage de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires.

Une heure et demi d'échanges a permis à la FSU de préciser les priorités qu'elle entendait faire valoir dans ce débat qui est bien un débat de société. À ce titre nous avons développé l'idée que, même si les évolutions de la société devaient être prises en compte, les enjeux de formation conduisaient à la reconnaissance que l'organisation de l'École imposait des contraintes.

La FSU a rappelé le contexte politique et budgétaire et clairement signifié qu'il n'était pas envisageable d'entrer dans un débat sur les rythmes scolaires dont la finalité serait de justifier des suppressions de postes. C. Forestier, coprésident du comité présent à l'audition, a assuré partager au contraire notre objectif de rechercher les conditions qui assurent une plus grande réussite de tous les jeunes. Il s'est voulu rassurant en affirmant que le comité était dans une phase de consultation sans a priori sur les recommandations qu'il serait amené à présen-

ter au ministre. Cependant les membres du comité ont posé un certain nombre de questions qui tracent une orientation à laquelle il convient d'être attentif : faut-il alléger les programmes ? Que pensez-vous du droit à l'expérimentation permettant de mieux adapter les conditions d'enseignement aux contraintes locales ? Comment organiser les pauses méridiennes ? Comment mieux articuler les temps de l'enfant et du jeune (familial, social, scolaire), et quel est « l'opérateur le plus décisionnel en la matière » ? Faut-il penser différemment le découpage du temps et abandonner une définition hebdomadaire des heures de cours dans le second degré ? Et surtout : que pensez-vous de la semaine de quatre jours dans le premier degré ?

La FSU a insisté sur la nécessité d'associer les personnels à la réflexion et sur son exigence d'un respect de l'égalité d'accès aux savoirs et aux qualifications qui fonde l'existence du service public d'éducation et des moyens d'y parvenir. Il est plus que jamais nécessaire que les personnels fassent entendre leurs voix auprès des parents, des élus et des jeunes. Le SNES, avec la FSU, entend prendre toute sa place dans ce débat. Le document remis au comité est téléchargeable sur le site de la FSU. ■ **Roland Hubert**

REMPLACEMENT DES ENSEIGNANTS ABSENTS TOUT ET SURTOUT N'IMPORTE QUOI

Après avoir fait appel aux étudiants et aux retraités et ce sans succès, le ministre invente une nouvelle stratégie pour faire face au remplacement des professeurs absents, en particulier des stagiaires partant en formation : il a décidé de faire appel aux professeurs des écoles pour assurer les remplacements dans le second degré.

Ce choix met bien en évidence que le nombre de places aux concours de recrutement pour le second degré était et reste très insuffisant. Cela confirme, comme nous l'avons dit et répété, que le potentiel de remplacement n'a cessé d'être rogné année après année avec les suppressions de postes pour atteindre un niveau ingérable. Le choix laisse aussi croire que l'école primaire vivrait dans l'opulence en ce qui concerne le nombre

d'enseignants : nos collègues du premier degré apprécieront ! Enfin, il repose le problème de la qualification que nous jugeons indispensable pour enseigner dans le second degré. Si le niveau de qualification des professeurs d'école et des enseignants du second degré est le même, c'est leur contenu qui est différent. Nous continuons de penser que pour enseigner dans le second degré, il est nécessaire de disposer d'au moins une licence dans la discipline dans laquelle on enseigne. Car ne nous y trompons pas : derrière cette nouvelle initiative se cache la volonté, défendue en particulier par le syndicat des enseignants (UNSA), de réintroduire la bivalence pour les enseignants intervenant dans les collèges, réutilisant les vieilles recettes qui ont échoué il y a trente ans.

■ **Daniel Robin**

Académie de Dijon : nouvelle gouvernance !

Le rectorat de Dijon s'illustre décidément mal dans la manière de traiter le service public et les personnels. Ayant décidé de fermer sans délai les CIO départementaux que le conseil général menaçait de ne plus subventionner, le rectorat de Dijon n'a pas hésité à prononcer la suppression de deux postes de DCIO, de treize personnels administratifs et à décréter soixante-cinq mesures de carte scolaire, ne conservant que trois CIO sur les sept. Devant le tollé, il procède à l'aménagement de structures d'accueil dans les anciens lieux. Mais du coup il invente une nouvelle catégorie de personnels qui ont été déplacés pour raison de service mais qui sont nommés sur un « lieu principal d'exercice » correspondant au site de leur ancien CIO ! Les CIO n'ont pas été officiellement fermés mais administrativement pour le rectorat ce ne sont plus des CIO ! Le SNES ne laissera pas l'administration contourner les textes et les droits des personnels !

Vade-mecum langues vivantes

Livret de compétences, pressions pour que les groupes de compétences soient adoptés, certifications coûteuses alors que leur durée de validité est courte, incidences de la réforme du lycée, nouvelles sections « binationales », nouveaux programmes... Si vous avez une question sur les langues, consultez le vade-mecum LV 2010 : <http://www.snes.edu/Vademecum-LV.html>

Le MEN va-t-il laisser fermer un CIO sur deux ?

L'intersyndicale des conseillers d'orientation-psychologues et directeurs de CIO, à laquelle le SNES contribue activement, vient d'interpeller L. Chatel dans une lettre ouverte. Dans de nombreux départements, en effet, la « restructuration » du réseau est à l'ordre du jour et, en Saône-et-Loire, nos collègues ont fait l'expérience d'une rentrée désastreuse, peu soucieuse des droits des personnels. Le MEN prépare ainsi les services à la mise en place du service d'orientation tout au long de la vie ! Il s'y emploie également en confiant aux enseignants le suivi et l'accompagnement des élèves pour leur orientation, tandis que les CO-Psy n'auraient plus qu'un rôle dans l'ingénierie de tous les dispositifs. Ce n'est pas ce à quoi avait abouti le groupe de travail en juin ! C'est pourtant la réponse que le ministre continue à adresser aux parlementaires. Les personnels ne se laisseront pas abuser et agiront de manière unitaire et déterminée pour défendre le service public d'orientation de l'Éducation nationale.

« Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple le plus sacré et le plus indispensable des devoirs » ROBESPIERRE

LE TERRAIN DANS L'ACTION UNE EFFERVESCENCE CROISSANTE DANS LES ACADÉMIES

Le mouvement social s'enracine localement et partout les personnels se réunissent dans les établissements ou en AG pour décider démocratiquement des modalités d'amplification et de généralisation de l'action.

Petit florilège, incomplet mais significatif des décisions prises au 15 octobre.

AIX-MARSEILLE – Une accélération des processus de grève des collègues dans les lycées et de nombreuses initiatives lycéennes.

BORDEAUX – L'intersyndicale de l'Éducation des PO (CGT édu'ction, CNT Éducation, FO-SNLC, SNCL-FAEN, FSU, SNES, SNEP, SNUIPP, SNALC-CSEN, SUD Éducation, SE-UNSA, UNSA Éducation), réunie le jeudi 14 octobre 2010, appelle l'ensemble des personnels à rejoindre et renforcer le mouvement de grève reconductible déjà décidé dans un grand nombre d'établissements des PO et d'autres départements.

Une douzaine d'établissements ont voté la reconduction de la grève dans l'académie.

La section académique du SNES appelle tous les enseignants du second degré à amplifier et élargir le mouvement.

2010 ; avec leurs organisations syndicales : SNETAA ; SUD Éducation-Solidaires ; FNEC FP FO (avec la confédération) ; SNUipp-FSU ; appelle tou-te-s les collègues à la reconduction de la grève dès mercredi 13 octobre 2010 pour le retrait de la contre-réforme des retraites.

MONTPELLIER – Gard (30) : Le SNES et le SNEP du Gard, appellent les personnels à se réunir et à décider en AG d'établissement des modalités de reconduction de l'action. Ils appellent tous les collègues et lycées à rejoindre dans la grève les établissements qui s'y sont déjà engagés.

NANCY-METZ – 4 établissements en grève reconductible.

NANTES – Après la mobilisation énorme du 12 octobre (transports, énergie...), des décisions de reconduction de la grève dans un certain nombre d'établissements ont déjà eu lieu ou sont en préparation.

La section académique du SNES appelle tous les collègues à voter la reconduction de la grève dans les assemblées générales d'établissement.

ORLÉANS-TOURS – L'assemblée générale de grévistes d'Eure-et-Loire a décidé par un vote très largement majoritaire d'appeler à la grève reconductible à partir du lundi 18 octobre, de se réunir en AG de grévistes le lundi 18 octobre à 10 heures dans les locaux de la FSU pour décider de la reconduction de la grève. Dans ce contexte, la FSU 28 soutient cette démarche et mettra tout en œuvre pour qu'un maximum de collègues soient en grève à partir du 18 octobre en appelant à la grève à partir de cette date.

PARIS – Une quinzaine d'établissements en reconductible. De nombreuses AG.

POITIERS – La section académique du SNES appelle tous les enseignants du second degré à amplifier et élargir le mouvement. Elle les appelle à :

- manifester massivement samedi 16 dans les quatre départements ;
- se réunir dans tous les collèges et lycées afin de décider démocratiquement de la reconduction de la grève ;
- participer durant la semaine à toutes les actions qui seront décidées localement par les intersyndicales interprofessionnelles (consultez les sites internet du SNES académique et des FSU départementales pour connaître les initiatives locales) ;
- participer très massivement à la grève et aux manifestations de mardi 19 octobre.

RENNES – Dans le Morbihan, les organisations syndicales du secteur de l'Éducation, (CGT Éducation, FSU, FO, SUD Éducation), à l'exception du SGEN, appellent à renforcer cette mobilisation et à faire la grève le lundi 18 octobre.

VERSAILLES – L'assemblée générale de l'Essonne, réunie à l'appel de FSU, CGT édu'Action, SGEN CFDT, SUD Éducation, UNSA Éducation, CNT Éducation appelle à une journée interprofessionnelle de grève et de rassemblements le lundi 18 octobre devant les mairies de Longjumeau et Draveil, dont les maires sont Nathalie Kosciusko-Morizet et Georges Tron.



Mardi 12 octobre, à Marseille

CRÉTEIL – Plus de trente établissements sont en grève reconductible. De très nombreux lycées sont bloqués.

CLERMONT-FERRAND – Les 4 départements sont en grève reconductible.

• Une AG éducation réunissant une centaine de personnes a décidé à 90 % d'un appel à la reconduction de la grève. Les syndicats SNES, SNEP, SNUIPP, SNESUP, SDU-CLIAS, UNATOS, SNICS appellent à reconduire la grève à partir du 13 octobre dans le 63.

• Les personnels de l'enseignement public de l'Allier, réunis en assemblée générale le mercredi 13 octobre 2010 avec les syndicats CGT édu'ction, FNEC-FP-FO, FSU, SNETAA EIL, SUD Éducation, appellent à reconduire et généraliser la grève à partir du jeudi 14 octobre jusqu'au retrait du projet Woerth-Sarkozy contre les retraites. Des AG dans le Cantal et la Haute-Loire se sont également prononcées en faveur de la reconduction dès le 13.

DIJON – Dans l'Yonne, La FSU appelle les personnels de l'Éducation nationale à se réunir en AG pour discuter des suites de l'action et d'éventuelles reconductions.

LYON – L'assemblée générale des personnels de la Loire de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche réunie à Saint-Étienne le 12 octobre

Toutes les informations sur la situation dans les académies sur le site du SNES :

« étendre et généraliser la mobilisation ».

Avortement : pas encore un acquis !

De 1975 à 2001, le droit à disposer de son corps n'a fait que progresser, grâce aux luttes menées par les femmes. Aujourd'hui, certains établissements n'accueillent pas les femmes jusqu'à douze semaines de grossesse. D'autres multiplient les obstacles à la prise en charge des mineures. Les délais d'attente pour un avortement peuvent dépasser trois semaines. L'obligation des établissements publics d'organiser la pratique des avortements n'est pas respectée. Mobilisons-nous pour le droit à l'avortement !



Publicité

Educatec Educatice

Le salon professionnel de l'Éducation

CONSTRUISONS ENSEMBLE L'ÉDUCATION DE DEMAIN !

Une vision globale
des solutions et innovations

Pour un regard novateur
sur l'éducation et la formation

- Technologies de l'information et de la communication & Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Services du secteur éducatif
- Sciences & Technologies

**LES 24, 25 ET 26
NOVEMBRE 2010**
Paris - Porte de Versailles
Pavillon 7.3

DEMANDEZ VOTRE BADGE D'ACCÈS GRATUIT SUR :
www.educatec-educatice.com

Avec le soutien de

Dans le cadre du

le salon européen de l'éducation

Major Sponsors

Platinum Sponsor

Partenaire Officiel

Un événement

MOBILISATION NATIONALE 6 novembre 2010 à Paris

- Non à la fermeture de centres pratiquant les IVG
- Non au démantèlement de l'hôpital public
- Non à la déshumanisation des soins
- Oui à la liberté d'avorter !

À l'initiative de l'Association nationale des Centres d'interruption de grossesse et de contraception (ANCIC), de la Coordination des Associations pour le droit à l'avortement et à la contraception (CADAC) et du Planning Familial.

<http://mobilisationavortementnov2010.over-blog.com>

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs
• 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Parc nat. Ht Jura, coll. loue chalet ind., tt cft, ski fond/alpin. Tél. 06 64 25 54 60/06 84 11 76 78.

Nice centre F3, 280 €/s. Tél. 04 93 86 12 27.

Maroc (Essaouira), centre ville avec vue sur océan, appt 3 p. - 300 €/s. Tél. 01 48 09 05 57 ou jclocationessaouira@hotmail.fr

Chalet 12 pers. libre Noël, jour de l'an du 12 au 19/02/11 et du 26/02 au 05/03/11. Tél. 06 82 40 19 18.

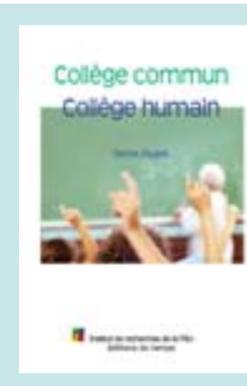
Budapest, bel appt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entier. neuf, cuis. tt éq. Au ctre Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS : 70 €/j ; BS : 50 €/j . Tél. 06 43 60 95 52.

IMMOBILIER

Vd beau pavillon 90 m² à Mauriac (Cantal). 182 000 €. R-d-ch. : une cuisine encastrée, corridor, wc, salon avec cheminée d'angle. au 1^{er} ét. : 3 chbres mansardées, sdb avec wc. Résidence calme. Tél. 04.71.68.23.70

LOISIRS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, px importateur... livr. et SAV des toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7, sur RDV, www.300pianos.fr



Collège commun. Collège humain

Le collège inquiète familles, jeunes professeurs et élèves. Ce livre explore les origines des difficultés, dont beaucoup proviennent de la misère sociale, mais aussi de l'encouragement à l'individualisme et de l'absence de consensus entre les familles et l'école sur ce que doit être l'éducation. Il tente d'évaluer les forces, les faiblesses et les résultats. Il critique sans concession les réformes successives, jusqu'à celle du « socle de connaissances et de compétences », qui ont alimenté la crise au lieu de la résoudre. Il propose des solutions précises pour créer un collège réellement commun, capable de résorber l'échec et de transmettre à tous une culture riche et mobilisatrice, plus sensible à la formation humaine et plus en prise sur les pratiques culturelles de notre siècle.

• Par Denis Paget, janvier 2010, coéd. Institut de la FSU / éditions du temps, 160 p., 14 euros franco de port.



ADAPT Éditions
un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

Dernière parution

Histoire de la tectonique Des spéculations sur les montagnes à la tectonique des plaques

Une histoire de la tectonique et même une préhistoire de celle-ci. Une lecture facile et réjouissante pour qui a expérimenté, avec lycéens ou étudiants, la confrontation sur le terrain avec les chaînes de montagnes et la réflexion sur leur genèse. Gabriel Gohau retrace les solutions multiples envisagées au cours des siècles, depuis les Anciens (Platon, Aristote) pour expliquer la formation des reliefs de la Terre. De nombreuses citations et des extraits de textes historiques se prêtent à une exploitation pédagogique du collège à l'université.

• Gabriel Gohau, coéd. Adapt-Vuibert, juin 2010, 150 p., 22 euros.

Réédition actualisée

Guide juridique pratique des personnels des collèges et lycées

Statuts, services, carrières, traitements : ce livre répond aux questions concernant la situation professionnelle et administrative de toutes les catégories de personnels, titulaires ou non (textes, types de recours, marche à suivre, modèles de lettres).

Même si les textes qui régissent nos professions connaissent ces dernières années un perpétuel remaniement, il reste important de connaître ses droits et de les faire vivre.

• Régine Paris, Adapt, 104 p. au format A4, juillet 2010, 17 euros franco de port.

2010 : deuxième édition actualisée
(première édition en février 2004)

BON DE COMMANDE

Nom : _____

Adresse : _____

Commande : _____

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13,
avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT
(franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu

Publicité

« Alé montre ta feuille. Tinkiet le prof voit Ri1. »

Voilà, mot pour mot, le SMS que j'ai intercepté la semaine dernière dans ma classe, en plein contrôle. J'ai aussitôt mis un zéro à l'élève. Mais lorsque j'ai voulu attraper son portable pour le confisquer, il est tombé par terre et s'est cassé. Le lendemain, les parents se sont plaints. Alors, j'ai appelé la MAIF et j'ai tout expliqué à un conseiller. Pas d'inquiétude m'a-t-il dit, nous allons régler le problème. À mon grand soulagement.

Christian - professeur de français à Montauban.



OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION
EN PARTENARIAT AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES*

Souscrivez en ligne sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT

* L'Offre Métiers Éducation est un contrat proposé par le coassureur MAIF et USLJ, mutuelle d'assurance des Autonomes de Solidarité Laïques.

Publicité

ASSOCIATION
Athéna
La passion des voyages culturels



Circuit
en Grèce
5 jours/4 nuits
en avion
à partir
de 382 €

ITALIE - TUNISIE - ESPAGNE

www.athenavoyages.com

Parc Inopolis - 204, route de Voullas
69230 Saint-Genis-Laval
Tél. : 04 78 16 04 50
educatif@athenavoyages.com



L'Université Syndicaliste n° 700 du 20 octobre 2010, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 - Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) - Rédacteur en chef : Matthieu Leiritz. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr - Publicité : GMF (p.2) ; Educatec (p. 7), MAIF, Athéna (p. 8). Compogravure : C.A.G., Paris - Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77) - Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 €. 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0113 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution - Joint à ce numéro : 4 pages Le Point sur le remplacement ; 24 pages Retraités.